

Le P'tit Blancurtien

vosre bulletin municipal !



N°36 - Février 2026

Sommaire

Édito / Mot du maire

P. 03

Comptes rendus de conseils d'octobre à février 2026

P. 04

EVÈNEMENTS MUNICIPAUX

- Commémoration du 11 novembre P. 06
- Repas des aînés de la commune P. 07
- Colis de Noël P. 08
- Marché de Noël et distribution de jouets P. 09
- Les vœux du Maire - 2026 P. 10
- Prix du fleurissement P. 11
- Rencontre citoyenne jeunes majeurs P. 12
- Sainte-Barbe P. 13
- Saint Blaise P. 13
- Elections Municipales 2026 P. 14

RÉALISATIONS ET PROJETS MUNICIPAUX

- Sonorisation et décoration Salle des Fêtes P. 16
- Video protection P. 17
- Lotissement P. 17

VIE ASSOCIATIVE

- Les Pierres Qui Roulent P. 18
- AE2C P. 19
- Écoles : Sortie à Seurre P. 20

INFOS PRATIQUES

- Quelles autorisations demander ? P. 22
- Panneau Pocket P. 23
- Urbanisme P. 23
- Collectes des déchets 2026 P. 24
- ADSL P. 26
- Calendrier, manifestations 2026 P. 27
- Secrétariat de Mairie P. 27

État Civil

P. 28

A savoir...

P. 28



Chères Blancurtiennes
et chers Blancurtiens,

Édito

Voici le nouveau bulletin qui retrace les derniers mois de la vie de votre commune.

C'est le dernier bulletin de cette mandature.

Je tenais donc dans cet édito remercier les conseillères et les conseillers municipaux qui ont fait un bout de chemin à mes côtés certaines et certains depuis de très nombreuses années.

Merci à Maria, Bénédicte, Elisabeth, Christelle, Eric pour toutes ces années au service de notre commune.

Merci pour votre disponibilité et votre dévouement.

Une page se tourne et une nouvelle s'ouvrira le 15 mars prochain avec une nouvelle équipe et de nouvelles aventures.

Vous découvrirez également une page complète dédiée au nouveau mode de scrutin des prochaines élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Malgré le changement du mode de scrutin dans nos petites communes, il faut venir voter c'est très important.

Vous découvrirez dans ce bulletin une rétrospective des derniers événements qui ont pu vous concerner ces derniers mois, mais aussi quelques informations pratiques à conserver.

Vous découvrirez comme à l'accoutumée quelques belles réalisations et photos qui illustrent la vie de votre commune.

Bonne lecture à tous,

Prenez bien soin de vous et de vos proches !

Bien Cordialement
Votre Maire
Didier TOUBIN

Compte-Rendu

de Conseils

EXTRAIT COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 11 SEPTEMBRE 2025

LOGEMENT 19 RD 974

L'un des logements du 19 RD 974 sera libre le 13 septembre 2025. Le conseil municipal décide d'attribuer ce logement à Monsieur Tristan BREUX à compter du 1er octobre 2025.

VENTE ANCIEN LAVOIR

Monsieur MORLON propose de racheter le bâtiment dont il est actuellement locataire. Une estimation a été faite de ce bâtiment afin de pouvoir permettre à l'assemblée de prendre une décision.

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'achat de Monsieur MORLON et fixe le prix de vente à 30.000 € hors frais de notaire

EXTRAIT COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 23 OCTOBRE 2025

APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES AU SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DES MAILLYS.

Considérant les problèmes de qualité ou de quantité d'eau potable rencontrés ou pouvant être rencontrés sur le long terme ; la nécessité pour la Communauté de Communes de de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges d'anticiper l'avenir ; l'enjeu primordial que constitue le projet d'adduction d'eau de la Boucle des Maillys sur le territoire ; l'intérêt de mutualiser les moyens et les compétences pour sécuriser l'approvisionnement à long terme en eau potable sur le territoire concerné ;

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges au futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys.

TARIF LOCATION SALLE DES FETES COMMUNALE

Monsieur le maire expose à l'assemblée son souhait de réglementer les modalités d'utilisation de la salle des fêtes communales située rue Nouvelle.

Il est proposé de fixer un tarif pour la location en semaine d'une seule journée.

Le conseil municipal décide de fixer à la somme de 100 € le prix de location à la journée de la salle des fêtes communale qui sera applicable à compter du 1er novembre 2025. Les autres tarifs restent inchangés.

La prise en location de la salle des fêtes entraînera également le versement d'une caution de 300 € lors de la remise des clés.

DISPOSITIF EN FAVEUR DES JEUNES ADULTES

Le Conseil Municipal décide de mettre en place une réunion destinée aux jeunes majeurs de l'année et d'offrir un bon cadeau de 100 € aux jeunes présents à cette rencontre.

EXTRAIT COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2025

ATTRIBUTION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal décide :

- d'attribuer le logement communal de type 3 situé 1B Grande Rue, à Monsieur MECHAIN et Mademoiselle BIDAULT
- d'attribuer le logement communal de type 6 situé 4B rue du Miroir, à Monsieur LEROUX et Madame CALVO

EXTRAIT COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 18 DECEMBRE 2025

RENOVATION VITRAUX EGLISE COMMUNALE

Le conseil municipal approuve le projet de rénovation des vitraux de l'Eglise Saint Blaise pour un montant de 20 130.80 € et sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, Plan Marshall patrimoine commune Côte d'or (30 %) et de l'Etat au titre de la DETR (30 %).



Événements

municipaux

Commémoration du 11 novembre

C'est autour d'une petite assemblée qu'a eu lieu la commémoration en hommage aux «enfants» de Comblanchien morts pour la France durant la «Grande Guerre», qui a duré de 1914 à 1918.

Monsieur le Maire a égrené les noms des 29 pauvres hommes qui ont donné leur vie pour notre liberté et que nous n'oublions pas leur sacrifice.

Le traditionnel verre de l'amitié accompagné de la non moins traditionnelle brioche a été ensuite offert à la salle des fêtes.



Repas des aînés de la commune



Comme il est d'usage depuis plusieurs années, la réception des aîné(e)s de notre commune se fait alternativement dans un établissement extérieur et dans notre salle des fêtes.

C'est ainsi que cette année, le dimanche 23 novembre, les convives étaient heureux de se retrouver dans la salle des fêtes municipale, très joliment rénovée et décorée par de belles photos.

Près de 80 personnes ont répondu favorablement à l'invitation et c'était tout à la joie de Didier Toubin, Maire et de son Conseil qui a oeuvré au service.

Ce fut un moment de partage entre habitants, voisins qui apprécient de se retrouver et une occasion privilégiée de rencontrer nos aîné(e)s.

Didier Toubin a profité de cette occasion, comme il est de coutume, pour mettre à l'honneur les doyens du jour, Denise Caslani et Jacky Cortot.

Un succulent repas a été concocté par l'établissement Huez Traiteur et «Filansen» a animé ce dimanche en chansons.



Colis de Noël

Une partie du conseil municipal prête à débiter la distribution des colis de Noël

Samedi 21 décembre, la municipalité de Comblanchien a procédé à la distribution de 60 colis de Noël. Destinés aux habitants de plus de 75 ans ainsi qu'aux résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), ces colis festifs ont été confectionnés avec soin par la boulangerie Decoeur en partenariat avec des producteurs locaux. Remplis de gourmandises et de produits locaux, ils ont permis d'apporter un peu de douceur et de réconfort en cette période de fêtes.

Cette initiative, portée par les élus et bénévoles, a renforcé les liens avec les aînés, parfois isolés à cette époque de l'année. C'est un geste généreux et chaleureux qui témoigne de l'engagement de la commune pour ses habitants et qui illustre parfaitement l'esprit de Noël. Une belle action qui a marqué cette fin d'année sous le signe de la solidarité et de la convivialité.



Marché de Noël et distribution de jouets

Le désormais traditionnel marché de Noël de la commune a eu lieu le dimanche 14 décembre.

Les exposants, et nous dirions même les artistes présents, ont proposé de très belles créations aussi diverses que variées, mais toujours dans l'âme de Noël, que ce soit en décoration, bijouterie, accessoires, jouets... et tous plus jolis les uns que les autres !

Cette journée fut un défilé de curieux et amateurs de belles choses, sous l'oeil scrupuleux du Père Noël !

Cette journée de fête a également été l'occasion de remettre des cadeaux et chocolats aux enfants de la commune qui ont profité de la présence du Père Noël pour faire de belles photos en sa compagnie !

Des places de cinéma ont également été offertes aux adolescents du village.

La municipalité remercie sincèrement les membres des associations présentes pour l'organisation de cette manifestation.

Une belle collaboration entre tous !



Les vœux du Maire - 2026

La cérémonie des vœux du maire a de nouveau été l'occasion de faire un retour sur la vie municipale et les réalisations de l'année 2025.

Compte-tenu du devoir de réserve qu'il convient de respecter lors d'une année électorale, aucun sujet portant sur d'éventuels futurs projets n'a été abordé.

Monsieur le Maire a eu une pensée toute particulière aux personnes du village décédées dans l'année, mais également de la joie pour les nouveaux mariés ou pacsés et nouveaux parents.

Bien entendu, des remerciements appuyés ont été adressés aux membres des associations, toujours mobilisés pour la bonne cause, ainsi qu'aux acteurs économiques locaux, tels que nos entrepreneurs, commerçants et artisans.

Cette sympathique soirée s'est terminée par le verre de l'amitié agrémenté d'un buffet préparé par le restaurant LES SAULES de Quincey.



Prix du fleurissement

La cérémonie des vœux du Maire a également été l'occasion de récompenser les habitants de Comblanchien qui ont passé du temps à fleurir et entretenir leur jardin ou leur balcon.

Chaque lauréat s'est vu remettre une plante et un chèque cadeau.

Il s'agit de :

- Madame Josette BOUGAUD
- Madame Sylvie POISOT
- Madame GOUTIER
- Madame Jacqueline GABUT
- Mesdames ZUCULOTTO et JOURDAN
- Madame Ursula MIRAS
- Monsieur et Madame GARREAU
- Madame BALESTRA



Rencontre citoyenne jeunes majeurs

Une étape importante dans la vie citoyenne est la majorité !

C'est pourquoi à l'occasion des 18 ans des jeunes de notre commune, l'équipe municipale a souhaité organiser une rencontre le vendredi 28 novembre 2025 en mairie, qui a été l'occasion de :

- rencontrer l'équipe municipale et d'échanger
- découvrir les droits et devoirs du citoyen
- recevoir un «livret du citoyen»
- mais également de recevoir un bon cadeau

9 jeunes majeurs étaient concernés en 2025. Ce moment d'échange et de convivialité s'est poursuivi par le verre de l'amitié.



Sainte-Barbe

Samedi 6 décembre 2025, les pompiers et les élus des 3 communes du CIS des 2 COTES, à savoir COMBLANCHIEN, CORGOLOIN et LADOIX SERRIGNY, ont rendu un vibrant hommage aux pompiers disparus en 2025.

La soirée de la Sainte-Barbe s'est ensuite déroulée à la salle des fêtes de Corgoloin et a été l'occasion de mettre à l'honneur les nouveaux promus.

Actuellement, le CIS des 2 COTES est composé de 22 hommes et femmes au service de la population.

La municipalité de COMBLANCHIEN leur adresse toutes ses félicitations !

**Pour toutes informations et recrutements :
Yves GUEPEY 06.11.29.63.43**



Saint Blaise

Cette année, la cérémonie de la Saint Blaise, Saint Patron des vignerons de la commune, s'est déroulée le vendredi 06 février 2026.

Après une cérémonie religieuse qui fut l'occasion de bénir le Saint et de procéder à la transmission de cet emblème par le domaine Pillot au domaine Julien GROS qui en devient dépositaire pour cette nouvelle année, toutes les personnes présentes étaient accueillies au domaine pour l'apéritif

Après cette mise en appétit, tout ce beau monde s'est retrouvé à la salle des fêtes de la commune pour partager un délicieux repas préparé par le traiteur HUEZ accompagné comme il est de coutume des meilleurs produits de nos viticulteurs présents à cette Saint Blaise

Nous pouvons être sûrs qu'en 2026, le Saint Patron des viticulteurs de Comblanchien sera bien gardé.

Elections Municipales 2026

Mes chères et chers administré(es),

Lors des prochaines élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2026, le mode de scrutin va changer et je vais essayer de vous apporter tous les renseignements nécessaires afin que ce soit clair pour chacun et chacune d'entre vous.

Dans sa nouvelle loi du 21 mai 2025, le Gouvernement a souhaité que le mode de scrutin dit « *paritaire* » s'applique à toutes les communes, même les plus petites.

Un mode de scrutin paritaire signifie que sur la liste électorale doit figurer alternativement un homme et une femme ou bien sûr, une femme et un homme. Pour notre commune, il faut 15 élu(e)s : vous trouverez donc 8 hommes et 7 femmes ou 8 femmes et 7 hommes, alternativement, sur les listes électorales.

Autre nouveauté : désormais nous aurons également sur cette liste deux suppléants qui seront amenés à siéger en cas de démission d'un conseiller ou d'une conseillère.

Autre changement important voulu par cette réforme : ce sont des listes fermées, comme dans les communes de plus de 1000 habitants. Il sera donc désormais interdit, sous peine de nullité du bulletin, de rayer un nom ou de rajouter un nom sur cette liste.

Ces élections ne sont plus nominatives comme par le passé, vous devez choisir de voter pour une liste complète sans panachage ni rayure.

Si une seule liste est déposée, il sera très important de venir voter même si votre choix sera limité, sous peine d'un second tour.

Par la suite, les adjoints ou adjointes qui seront élus par les conseillères et conseillers, devront également respecter ce principe de parité, à savoir un homme et une femme en alternance ou inversement en fonction du nombre d'adjoints qui sera choisi.

Pour exemple, si la commune décide d'avoir 4 adjoints, il y aura obligatoirement 2 hommes et 2 femmes alternativement :

Mais je reviendrai dans le détail dans les semaines précédant ce scrutin.

Bien Cordialement
Didier TOUBIN



Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats
(en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport
à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de **11** conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR

La liste A
a la majorité absolue >
elle obtient la majorité des
sièges (prime majoritaire),
soit **6 sièges**.



Les **5 sièges** restants
sont répartis à la représentation
proportionnelle à la plus forte
moyenne **entre la
liste A et la liste B**
(si elle a obtenu plus de 5%
des suffrages exprimés).

Sans
majorité
absolue

2nd TOUR

Mêmes règles
de répartition
que pour le 1^{er} tour :
prime majoritaire pour la
liste arrivée en tête,
représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2^d tour,
les listes doivent avoir obtenu
**plus de 10% des suffrages
exprimés au 1^{er} tour**.

Les listes qui ont obtenu plus
de 5% peuvent fusionner.

Réalisations

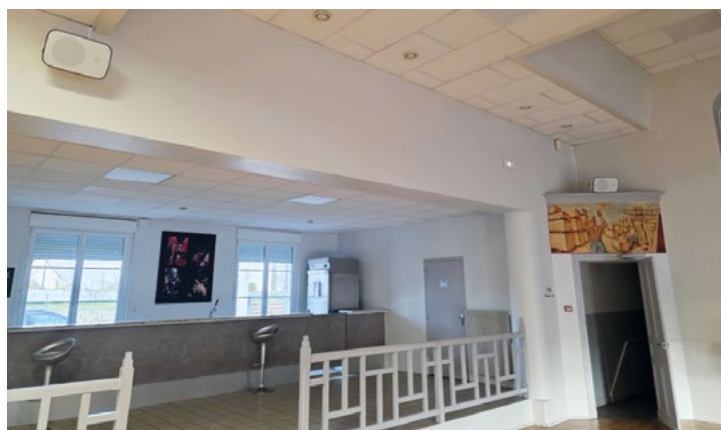
et projets Municipaux

Sono

Salle des Fêtes

Une nouvelle sonorisation a été installée dans la salle des fêtes municipale.

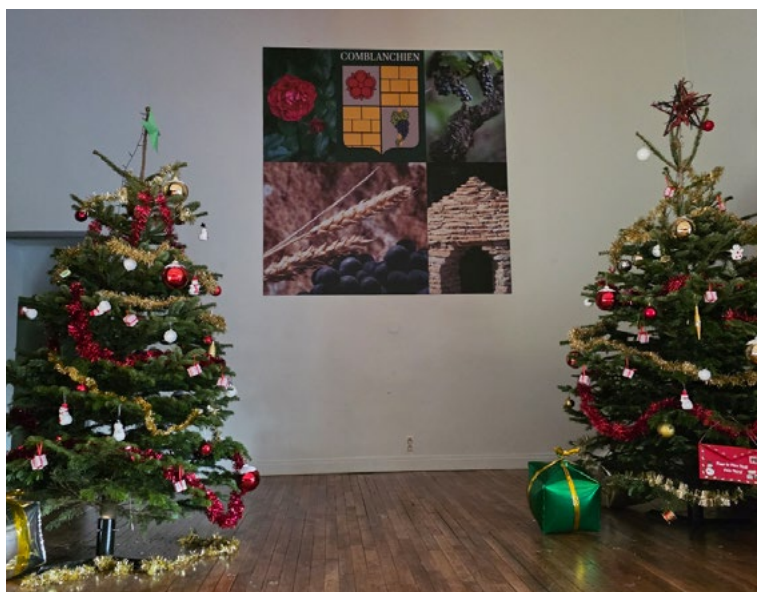
Ce nouveau dispositif de dernière génération va permettre une bonne répartition des sons dans tout l'espace et chacun pourra ainsi apprécier les discours ou les musiques.



Déco

Décoration de notre salle des fêtes suite et fin

Un grand merci à notre photographe Jean Louis BERNUY pour la réalisation de cette nouvelle décoration de la scène et à David Vigoureux pour la pose.



Video protection



Lotissement

Comme vous pourrez le constater, la première maison sort de terre, et c'est un réel plaisir pour notre commune. Une deuxième est déjà bien avancée.



Vie associative

Les Pierres Qui Roulent



L'Assemblée Générale des Pierres qui Roulent s'est tenue le vendredi 5 décembre 2025 à la salle des fêtes de Comblanchien.

En présence du maire Mr Didier Toubin et son adjoint Mr Daniel Champy, des membres du Codep21, Mr Thierry Belloir et Mr Yann Lonjaret.

Présentation du rapport moral, rapport d'activités et rapport financier, rappel des règles pour la sécurité à respecter pour les cyclos, rappel des bienfaits de l'activité vélo sur la santé.

Pour 2026 le club sera présent sur les randonnées cyclos de Côte d'Or, participation au challenge des Côtes de Côte d'Or, à la cyclomontagnarde des volcans d'Auvergne du 30 au 31 mai, séjour en Lozère autour du lac de Naussac du 7 au 14 juin.

La manifestation annuelle l'Estivale est prévue le dimanche 28 juin 2026 au départ du parc de Comblanchien, au programme parcours VTT, parcours vélo de route et un parcours marche.

Si vous voulez rejoindre le club vous pouvez contacter :

Serge Vigot au 06 09 03 22 31 Email : vigot.serge@orange.fr

Gérard Vigot au 07 70 02 46 77 Email : gerard.vigot@orange.fr





Soixante Harley Davidson ont roulé pour les écoliers

Afin de financer les initiatives du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) de Comblanchien - Corgoloin - Prémieux-Prissey, des motards fans d'Harley Davidson ont participé à une journée d'animations à Comblanchien.

Antoine Pivin, président de l'AE2C (Association des parents d'élèves du RPI de la Côte de Nuits, qui regroupe les écoles de Comblanchien, Corgoloin et Prémieux-Prissey), revient sur la journée de samedi 11 octobre, au cours de laquelle le Chapter (communauté de fans) Harley Davidson "Contrée des Ducs" de Dijon est venu à Comblanchien. « Nous avons accueilli les 60 motards à un petit-déjeuner dans le parc de Comblanchien. Ils sont repartis en

Le président de l'association de parents d'élèves rajoute : « Nous avons fait 106 repas sur réservation. Nous avons géré les jambons à la broche en interne. L'Auberge du Guidon a préparé les entrées, l'accompagnement et les sauces. La fromagerie Delin nous a offert le fromage. La boulangerie Decoeur nous a fourni les baguettes apéritives, les gougères, le pain et les tartes du dessert. La mairie de Comblanchien nous a offert le vin pour l'apéritif. »



balade vers Pommard, Meursault, Beaune... Le Chapter "Contrée des Ducs" de Dijon a fait venir des Bikers de toute la France (de Chalon-sur-Saône, de Rouen, d'Amiens...), avant d'emmener les volontaires en balade contre une participation de 2 € tout l'après-midi. »

Il y avait même un concert

Un concert d'ambiance a été donné par le groupe Pac & The Machine et a été très apprécié.

À l'issue du repas, les motards ont permis à plus de 30 personnes, âgées de 6 à 73 ans, de faire un baptême de moto avec un tour dans les vignes et de découvrir le plaisir d'être sur une Harley. Une buvette permettait aussi de profiter du beau temps en admirant les motos.

L'intégralité des bénéfices ira à l'AE2C pour permettre de financer l'achat de matériel

pour les écoles du RPI, des sorties diverses, des classes vertes... D'autres événements et ventes sont organisés tout au long de l'année, comme le vide-greniers de septembre, la vente de sapins ou encore de fromages.

« Nous avons accueilli les 60 motards à un petit-déjeuner dans le parc de Comblanchien. »

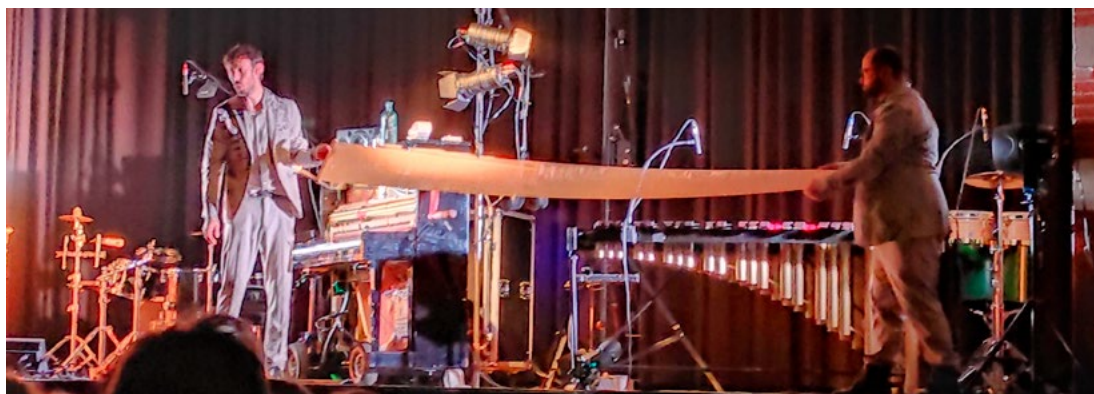
Écoles : Sortie à Seurre

Les élèves de l'école élémentaire de Comblanchien se sont rendus à Seurre le 16 janvier 2026. Ils ont assisté à un spectacle et ont découvert le patrimoine de la ville grâce à 3 ateliers au musée de la Saône et des gens de la Saône. Les élèves de la classe de CE2/CM racontent leur sortie.

Le spectacle Pianolala !

On a écouté un concert dans la salle des fêtes de Seurre de 10 heures à 11 heures. Le spectacle s'appelait Pianolala. Il était chanté par Marin Marin et Guillaume Viala, deux anciens professeurs de musique.

Il y avait des instruments. Les bongos, le pandeiro, le vibraslap, le flexatone sont des percussions. Le marimba est d'origine africaine puis apportée en Amérique latine. Le pianola a été inventé en 1896. Il ressemble à un piano mais il fonctionne de plusieurs manières. Il contient des partitions perforées et peut jouer tout seul ou actionné par une manivelle. On peut aussi appuyer sur les touches comme sur un piano.



Après le spectacle, nous avons pu poser des questions aux artistes.

Ce qu'on a pensé du spectacle :

Anaé aime bien les blagues de Marin Marin mais Naël ne les a pas aimées. Audrey a bien aimé les bruitages. Léon était bien déçu d'être absent ce jour-là.

Léon, Anaé, Naël, Audrey

Balade et pique-nique

Avant de manger, on a fait une promenade sur les quais de la Saône. On a vu des bateaux dans un petit port puis on a fait une récréation sur un parking vide. Ensuite on a pique-niqué dans la salle des Bains-Douches. On a mangé des salades, des chips et des sandwiches. Après le repas, nous sommes partis au musée.



Hugo, Julia, Noé, Cloé

L'écriture à la plume.

Dans un atelier, nous avons écrit à la plume. On a utilisé de l'encre noire. Ce n'était pas facile car on faisait des taches. Heureusement, nous avons un buvard qui est une feuille cartonnée. Le buvard sert à absorber l'encre quand on faisait des taches. La plume est une sorte de bâton qui ressemble à un stylo. Au bout, il y a une pièce de métal en forme de triangle: c'est la plume. On a écrit sur une feuille en papier avec des lignes. On devait recopier des lettres. On a fait une dictée. Pour écrire à la plume, il faut écrire lentement et mettre peu d'encre. On n'a pas trop aimé écrire à la plume parce qu'on faisait des taches.

Loris, Aliana, Charline, Liam



Atelier moutarde

On a fait des jeux sur l'ordinateur pour savoir comment on fait de la moutarde. Il fallait d'abord reconnaître la fleur de moutarde. Puis on devait retrouver parmi d'autres graines les graines de moutarde. Enfin, il fallait donner les différents noms de moutarde qui existent.

Nous avons fait de la moutarde à l'ancienne avec du verjus et des graines de moutarde. On a mis les graines dans le mortier et puis on a mis le verjus avec les graines et on les a écrasées avec le pilon.

Après la fabrication, quelques-uns ont goûté, ça piquait; d'autres ont seulement senti la moutarde.

Ophélie, Théa , Anatole, Tristan

Musée de la Saône et des gens de la Saône

Nous sommes allés d'abord au 1^{er} étage qui est sur l'archéologie. Au 1^{er} étage, des cranes d'hommes de Cro-Magnon étaient dans des vitrines. Il y avait aussi des maquettes de villages de bord de la Saône.

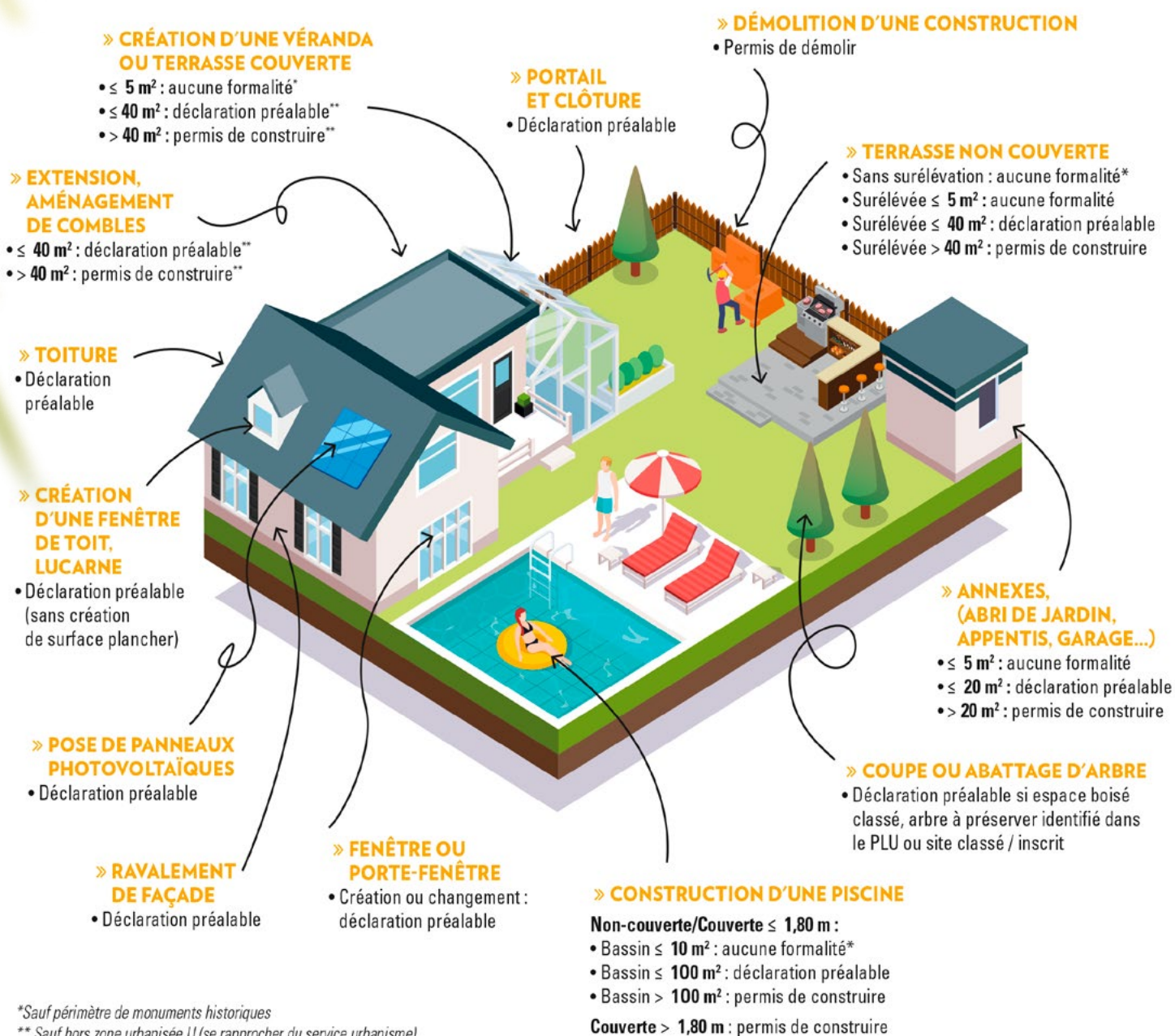
Nous avons vu aussi une molaire de mammoth. Au 2^{ème} étage, il y avait des maquettes de bateaux. Au 3^{ème} étage, nous avons vu des prothèses de jambes et de bras fabriquées par l'entreprise Protéor à partir de 1914. Il avait aussi une ancienne horloge d'église qui fonctionnait avec des poids. Notre guide s'appelait Noémie, elle nous a aidé à comprendre les expositions.



Pavel, Charly, Miya, Candice

Infos Pratiques

Quelles autorisations demander ?



*Sauf périmètre de monuments historiques

** Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)



Panneau Pocket

Urbanisme

La déclaration préalable de travaux (DP)

Pour la création de surface de plancher, l'aménagement d'annexes ou d'abris extérieurs à l'habitation principale, la réalisation ou la modification d'une clôture ou d'un portail, la modification de l'aspect extérieur d'une construction, la construction d'une piscine, vous devez fournir un dossier de déclaration préalable à l'autorité compétente.

Pour expliciter votre projet, le dossier doit contenir le formulaire spécifique de demande de déclaration préalable et une série de pièces justificatives.



1 Votre projet

La première étape est d'élaborer votre projet afin de connaître précisément les travaux qui seront nécessaires à sa réalisation. Le recours à un architecte n'est pas obligatoire, sauf si la surface de plancher totale après travaux est supérieure à 150 m².

2 Le dépôt du dossier

Votre dossier doit être réalisé avec le formulaire CERFA n°13703*07. Il doit également comprendre un plan de situation et des documents graphiques permettant de se rendre compte de l'avant et de l'après aménagement.

Le tout est à déposer à la mairie en 2 exemplaires.

Un exemplaire supplémentaire est à fournir si votre terrain se situe dans le Site Patrimonial Remarquable (SPR) car le dossier va être examiné par l'Architecte des Bâtiments de France.

3 L'examen du dossier

Le délai d'instruction du dossier est d'un mois maximum si votre dossier est complet.

Ce délai est doublé si le terrain concerné se trouve dans le SPR. La mairie dispose de 2 mois supplémentaires si votre projet concerne un établissement recevant du public.

L'avis du maire est rendu sous forme d'un arrêté qui vous autorise à réaliser les travaux.

Attention : l'avis peut être assorti de réserves que vous devrez prendre en compte lors des travaux.

4 Le chantier

Un formulaire d'achèvement des travaux devra être envoyé à la mairie lors de la fin du chantier.

Un panneau de chantier doit également signaler vos travaux.



**Panneau Pocket**



Les alertes et informations de votre Mairie sont sur PanneauPocket

1

Téléchargez l'application

2

Recherchez votre Commune ou votre Code Postal

3

Cliquez sur le  pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications



COLLECTES DES DÉCHETS 2026



COMBLANCHIEN

 Tri sélectif
 Ordures ménagères
 Jours fériés

Pensez à sortir votre bac ou sac la veille de la collecte.

Celle-ci peut avoir lieu le matin ou l'après-midi.

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Les collectes à Comblanchien ont lieu :

- Ordures ménagères : les jeudis en semaine paire
- Tri sélectif : les mercredis en semaine paire

Plus d'informations
 sur le site de la Communauté de communes :
www.ccggevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

À TRIER

TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONNETTES



Journaux et magazines



Prospectus et catalogues



Courriers, enveloppes et autres papiers



Cartonnettes



EN VRAC

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



Retrouvez la liste des Points d'Apport Volontaire sur le site internet de la Communauté de communes.

DÉCHÈTERIES *pour les particuliers*



LES HORAIRES DE VOS DÉCHÈTERIES

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre
HIVER : du 1^{er} novembre au 31 mars

QUINCEY - Chemin de la Station

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

NUITS-SAINT-GEORGES - Route de Chaux

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mardi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Jeudi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

FLAGEY-ÉCHEZEUX - Rue du chemin neuf

	ÉTÉ	HIVER
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

SAULON-LA-CHAPELLE

Chemin rural n°5 dit de la Quenissière

	ÉTÉ	HIVER
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

BROCHON - Chemin de Saule

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

NOS SERVICES EN VIDÉO



Operey-Chamberlain
Nuits-Saint-Georges
Communauté de Communes

L'ADSL prend sa retraite, la **fibre** prend la relève

ADSL



**MÊME SI VOUS N'UTILISEZ QUE LE TÉLÉPHONE
N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT,
PASSER À LA FIBRE C'EST FACILE !**



La fin du réseau télécom cuivre

Le réseau télécom historique qui supporte les abonnements téléphoniques et internet (ADSL) actuels, qui a désormais plus de 50 ans va progressivement fermer pour être remplacé par la fibre optique.

OFFRE FIBRE

**VOUS ÊTES LIBRE DE N'UTILISER
QUE LA PARTIE TÉLÉPHONIE**



- Appels illimités vers les fixes et/ou mobile (selon les opérateurs)
- Une offre entre 30 et 40€/mois (hors promotion selon les opérateurs)
- Internet Très Haut Débit via la fibre optique (vos visiteurs pourront utiliser Internet)
- Télévision incluse : 100 à 200 chaînes (TNT + chaînes supplémentaires)
- Services de replay, contrôle du direct, enregistrement
- Accès à des plateformes comme Netflix, YouTube, Prime Video

Même sans ordinateur, profitez grâce à la fibre de nouveaux services sur votre télé :

- Mettez votre émission en pause
- Regardez vos programmes à l'heure que vous voulez
- Rejouez un film que vous avez manqué
- Louez un film récent depuis votre télécommande
- Vos proches peuvent connecter leur ordinateur ou leur smartphone en Wi-Fi

Que change la fibre pour votre téléphone ?

1. Vous pouvez conserver votre numéro, **même avec la fibre**.
2. Vous n'êtes pas obligé d'utiliser Internet ni de changer vos habitudes.
3. Vous pouvez ajouter la télévision afin de regarder vos émissions préférées quand vous le souhaitez.
4. La fibre ce n'est pas plus cher.

fibore

Comment en profiter ?

Pour bénéficier de cette offre, contactez l'opérateur de votre choix



3106

free

1044

orange

3900

SFR

1099

L'ADSL prend sa retraite, la **fibore** prend la relève

Calendrier, manifestations 2026

- ✓ **08/05/2026** Commémoration
- ✓ **24/05/2026** Concours de pétanque
- ✓ **09/06/2026** Concours de pétanque
- ✓ **14/07/2026** Fête Nationale
- ✓ **21/08/2026** Commémoration du 21 août 1944
- ✓ **11/11/2026** Commémoration



Secrétariat de Mairie

Tél : 03.80.62.94.36

Adresse mail : mairie.comblanchien@orange.fr

Site internet : www.comblanchien.fr

Les horaires d'ouverture de la Mairie, au public, sont :

LUNDI	De 13 h 30 à 17 h 30
MARDI	De 09 h 00 à 12 h 00 Et de 13 h 30 à 17 h 30
JEUDI	De 13 h 30 à 17 h 00
 VENDREDI	De 09 h 00 à 12 h 00 Et de 13 h 30 à 17 h 30

N° de téléphone en dehors des heures d'ouverture de la Mairie et en cas d'urgence :

Didier TOUBIN – Maire
Serge VIGOT – 1^{er} Adjoint
Daniel CHAMPY – 2^{ème} Adjoint
Bernadette BLANCHARD – 3^{ème} Adjointe

06 24 67 73 54
06 09 03 22 31
06 63 24 08 76
06 28 72 52 71

État Civil

MARIAGE :

- Didier JOURNEE et Sandrine A.C le 15/11/2025
- Farès BEN RAIES et Amelle ZOURKANE le 17/01/2026

DECES :

- Thérèse TACCARD le 22/10/2025
- Raymond BONTEMPS le 17/01/2026



A savoir...

NOUVEAUX HABITANTS

Afin de nous faciliter la tâche et notamment pour la distribution des jouets de Noël, tickets de cinéma, etc., nous incitons vivement les nouveaux habitants du village à se présenter en Mairie munis de leur livret de famille.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune.

RECENSEMENT DES JEUNES

Tout jeune français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de la mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux concours et examens publics.

Il suffit de se présenter avec sa carte d'identité et le livret de famille des parents.

ANIMAUX DOMESTIQUES

La Municipalité vous rappelle qu'il est interdit de laisser les animaux domestiques en divagation dans le village. Par ailleurs, les propriétaires d'animaux sont priés de les emmener loin de toute habitation pour faire leurs besoins ; les trottoirs et la voie publique n'étant pas réservés à cet effet.

Chacun appréciera alors de circuler dans un village propre et bien entretenu.

Comité de rédaction

Directeur de la Publication : Didier TOUBIN

Rédacteurs : D. CHAMPY, E. JOURNET, B. BLANCHARD, S. VIGOT,
M. CABRILLANA, M. CHAGNET, D. TOUBIN, les Institutrices des écoles de
Comblanchien et les associations.

Crédits photos : Mairie de Comblanchien - Art-Mature^{fr}

Conception / Impression : Art-Mature^{fr} - Dépôt légal : Février 2026